

A son entrée en prison, le condamné est mis dans un bain et a les cheveux rasés ; il est obligé de porter l'uniforme de la prison : on le force à dormir, s'il le peut, pendant le premier mois, sur un lit de planche sans matelas. Il est forcé de se contenter de la ration servie, qui, pendant les trois premiers mois, est certainement insuffisante pour un homme en bonne santé. Il est obligé d'échiffer une certaine quantité d'étope tous les jours, de faire sa promenade en compagnie des criminels de droit commun.

Le seul livre autorisé pendant le premier mois est la Bible, et le prisonnier ne peut recevoir de visites de ses parents et de ses amis qu'à de longs intervalles, et sous la surveillance d'un gardien.

Maintenant que la société protectrice des animaux paraît florissante dans toutes les parties de l'Angleterre, on devrait songer à y fonder une société protectrice des êtres humains.

UN DÉFI A PROPOS DE ROMANS

Comme la *Presse* de Montréal est un journal qui a beaucoup de circulation, même dans le district de Québec, nous croyons devoir communiquer à nos lecteurs le défi que lui porte un de ses confrères, à propos de romans.

“ Je le répète, dit ce confrère à la *Presse*, le roman que vous publiez actuellement est tout à fait vilain et je supplie les bons chrétiens de le juger comme il le mérite, et de le repousser avec énergie.

“ Si vous niez ce que je viens d'avancer, je vous invite à soumettre au jugement de l'Ordinaire les numéros de la *Presse* 17, 19, 21, 22 août dernier, 4 et 5 septembre courant et de publier ensuite le jugement de Monseigneur. Si ce jugement vous est favorable, je rétracterai ce qu'il viens de dire. Est-ce accepté ? ”

Nos lecteurs sauront plus tard si le défi a été accepté, car le journal qui l'a porté devra l'annoncer.

Cet incident nous rappelle l'action en dommages intérêts, en juin dernier, contre la *Justice*, par les éliteurs de la *Bibliothèque à 5 cents*. Maintenant que la vacanc juri-dicitaire est terminée, il n'y a pas de doute que ces derniers vont se hâter de procéder, et de mettre la *Justice* en demeure de prouver la vérité de ses affirmations.